

Enquête FNAT

Fier d'être un professionnel d'un service MJPM, et vous ?

Vous êtes plus de 1 professionnel sur 2 à avoir répondu à l'enquête !

Les résultats de l'enquête inédite FNAT destinée aux professionnels des services MJPM adhérents

LES RÉPONDANTS

- MJPM: 1374
- Juridique: 51
- Administratif: 415
- Accueil: 40
- Comptable: 200
- Services généraux: 21
- Direction: 129
- Non renseigné : 58
- Encadrement: 115
- Autres: 63



►►► **Oui, vous êtes fiers d'être salariés d'un service MJPM :** c'est le résultat de la consultation nationale inédite auprès de l'ensemble des professionnels des services adhérents à la FNAT, quelle que soit la fonction exercée.

Utilité sociale, accompagnement, travail pluridisciplinaire, en équipe, gouvernance désintéressée et sans but lucratif, sont vos principaux moteurs motivationnels.

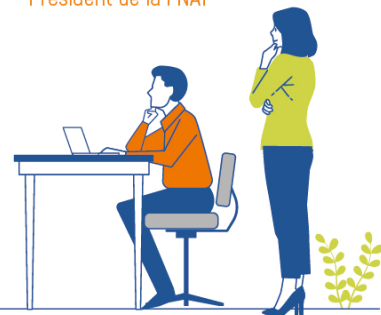
Continuons ensemble à faire reconnaître le secteur de la Protection Juridique des Majeurs (PJM), à la fois auprès des décideurs politiques mais aussi du grand public.

Au côté des personnes bénéficiant d'une mesure de protection et avec vous, la FNAT déploiera des actions pour donner suite à cette enquête.

Merci à tous pour votre engagement et implication.
A très bientôt.



ANGE FINISTROSA
Président de la FNAT



DES MJPM

LES CONDITIONS POUR L'ATTRACTIVITÉ EN SERVICE

90 %

Un nombre de mesures adapté

87 %

Le soutien face à la complexité des profils

87 %

Les outils et matériels mis à disposition

84 %

La qualité du maillage partenarial

82 %

La qualité de vie au travail

LES FREINS À L'ATTRACTIVITÉ DE LA PROFESSION MJPM

92 %

La rémunération

87 %

Le nombre de mesures

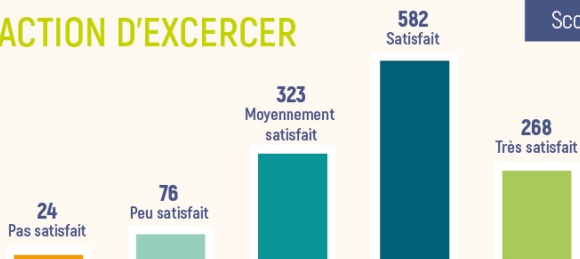
87 %

La charge mentale

70 %

Le désengagement des partenaires

DEGRÉ DE SATISFACTION D'EXCERCER EN SERVICE



Les raisons de devenir MJPM : La polyvalence du métier (94%) et l'accompagnement des personnes (91%).

Les raisons d'exercer en service : La gestion collective des situations (75%), L'organisation du travail (60%), La responsabilité partagée (59%).

PROFIL MOYEN D'UN MJPM EN SERVICE

- ✓ Une ancienneté de 9 ans
- ✓ Une formation initiale sociale
- ✓ Une profession connue par son réseau professionnel ou personnel
- ✓ Titulaire du CNC (78%) dont 70% financés par le service

DES AUTRES METIERS DE LA PJM

LES CONDITIONS POUR L'ATTRACTIVITÉ EN SERVICE

89 %

La qualité de vie au travail

89 %

Les outils et matériels mis à disposition

87 %

Un nombre de mesures adaptés

LES FREINS À L'ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS EN SMJPM

88 %

La charge mentale

87 %

La rémunération et le ségur pour tous

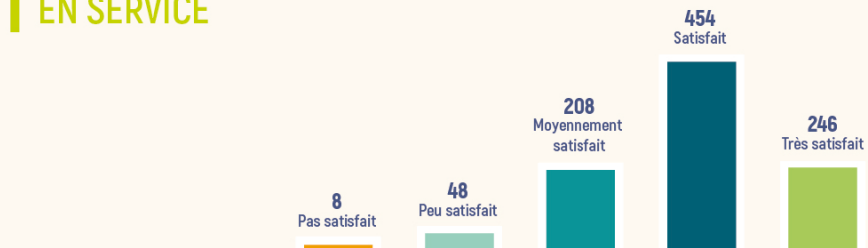
71 %

Le nombre de mesures

DEGRÉ DE SATISFACTION D'EXCERCER EN SERVICE

2.91/4

Score Moyen



Les raisons d'exercer en service

L'utilité sociale (82%), l'autonomie dans le travail (82%), la polyvalence (80%), le travail en équipe (75%).

PROFIL MOYEN D'UN PROFESSIONNEL (HORS MJPM) EN SERVICE

- ✓ Une ancienneté de 11 ans
- ✓ Le secteur de la PJM connu par son réseau professionnel ou personnel et par France Travail
- ✓ Un emploi dans les services administratifs (40%) et comptables (19%)

DE LA FNAT

Dans le cadre de l'action de l'Interfédération, l'étude socio-économique a permis de mobiliser les pouvoirs publics sur l'urgence de mieux protéger les majeurs les plus vulnérables en accordant davantage de reconnaissance et de moyens à celles et ceux qui assurent leur accompagnement.

LE NOMBRE DE MESURES

La FNAT préconise de limiter à 45 mesures le nombre de personnes protégées par professionnel MJPM mais également de recruter 2 000 professionnels dans les associations.

200 postes de MJPM ont été obtenus en 2022 pour les services.

LA RECONNAISSANCE DU MÉTIER

Les actions de la FNAT ont permis d'aboutir à la création d'un diplôme national, en remplacement du CNC : la Licence Professionnelle MJPM pour proposer une formation qualifiante de qualité et une reconnaissance spécifique du métier au sein des conventions collectives.

La FNAT enrichit son offre de formation par la création d'un organisme de formation pour renforcer les compétences de l'ensemble des professionnels des services et des différents acteurs de la PJM.

LA RÉMUNÉRATION

Les salaires et les conventions collectives relèvent de la négociation paritaire entre les organisations syndicales patronales et de salariés, tout comme l'attribution du Ségur pour tous.

Pour autant, la FNAT, en qualité de Fédération métier promeut le Ségur pour tous et porte l'ambition de la reconnaissance des responsabilités spécifiques des métiers de la PJM et des rémunérations à hauteur des attentes du secteur.

L'interfédération a sollicité l'augmentation du salaire des MJPM de 300 € bruts par mois afin de favoriser la reconnaissance des professionnels et l'attractivité des métiers de la PJM.

LA CONNAISSANCE DE LA PJM

La FNAT initie la «Semaine Nationale de la Protection Juridique des Majeurs» qui se déroulera du 3 au 9 mars 2025. Cette semaine sera l'occasion de manifestations ciblant tant le grand public que les pouvoirs publics, les partenaires, les professionnels des services et les personnes protégées.

LA QUALITÉ DE VIE ET CONDITIONS DE TRAVAIL

La FNAT met à la disposition des associations et services des outils et formations permettant de faciliter l'exercice des mesures de protection juridique et de répondre aux exigences légales.

La baisse du nombre de mesures, priorité des priorités de la FNAT, avec l'obtention des moyens correspondants, permettra d'améliorer la qualité de vie des professionnels au travail.